

**L'UMIH partenaire de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) dans la mise en œuvre d'un plan d'actions global contre les drogues en direction des jeunes.**

L'UMIH a participé au lancement de ce programme et à la première signature d'une convention de partenariat avec Nicolas Prisse, Président de la MILDECA et la commune de Cherbourg pour l'élaboration et la mise en œuvre du « Plan jeunes et consommation d'alcool, de cannabis et de tabac », aux côtés de l'Association des Maires de France (AMF) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Avec ce plan, la MILDECA a souhaité aider les collectivités en lançant en mars 2018 un appel à projet visant à favoriser une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac.

[Lire l'appel à projet](#)

« La protection des jeunes est une priorité territoriale et elle présente des enjeux pour les futures générations. L'UMIH, en s'engageant, espère encourager les futurs acteurs présents dans l'environnement social de ces jeunes à agir et espère aussi soutenir la prise de conscience collective. En tant qu'organisation professionnelle, nous savons l'impact que peut avoir un travail commun sur la société, c'est pour cela qu'il est important pour nous de participer à ce projet » s'exprime Laurent Lutse, président de l'UMIH Cafés, Brasseries et Etablissements de Nuit. Plus de 70 territoires ont candidaté à cet appel à projets témoignant ainsi de leur engagement contre les addictions.

11 collectivités ont été retenues : CA Béziers Méditerranée (34), Calais (62), Cherbourg-en-Cotentin (50), Fontaine (38), La Possession (974), CA Maubeuge Val de Sambre (59), Merville (59), Montrabé (31), Nice (06), Petite Terre (975), Rosny-Sous-Bois (93). Les actions qui seront menées permettront de mieux protéger les jeunes en mobilisant des territoires sur lesquels vivent près d'1,5 million de personnes.

*L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gais), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale et CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux et Festifs nocturnes), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outr-mer inclus).*

**Contacts Presse :** Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr  
Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr